

Procès-verbal de la rencontre entre le CONGAD et Madame la Ministre de la Famille, du Développement Social et de la solidarité Nationale

Le 09 juin 2004, une délégation du CONGAD, composée de Voré SECK (1ere Vice-Présidente), de Amacodou DIOUF (2^e Vice- Président) et Malamine TAMBA (Directeur Exécutif), conduite par son Président Babacar Buuba DIOP a rencontré Madame Aïda MBODJ, Ministre de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale, assistée de MM. Babacar Ciss (Directeur du Développement Communautaire) et SECK.

Les discussions ont porté sur les points ci-après :

1. échanges sur des principes de collaboration ;
2. présentation des rapports d'activités du CONGAD (2003) et des ONG membres (2002) et du Programme triennal 2004- 2006.

Après avoir remercié Madame le Ministre pour sa disponibilité, sa franchise et sa sympathie à l'égard de la communauté des ONG, le Président Buuba DIOP lui a présenté les félicitations du CONGAD tout en formulant pour elle des vœux de francs succès à la tête du département de la Famille , Développement Social et de la Solidarité Nationale.

Relativement aux principes de partenariat entre le CONGAD et le Ministère, le Président du CONGAD a mis l'accent sur :

a. La continuité

Le CONGAD entend inscrire le partenariat avec le ministère de tutelle des ONG sous le signe de la continuité et travailler sur le long terme avec Madame le Ministre. La délégation a déploré la succession à la tête de ce département de quatre (04) ministres en quatre ans, en soulignant qu'il s'agit là d'un facteur d'instabilité dans la gouvernance relationnelle.

b. La régularité

Le CONGAD souhaite que les rencontres avec la Ministre de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale soient régulières. Le consortium veut rencontrer le ministère depuis l'avènement de l'alternance tous les trois (03) mois autour de questions spécifiques. Il déplore qu'il n'y ait pas eu respect des dispositions du décret 96-103 concernant la périodicité des rencontres avec le Secrétariat de la Présidence de la République.

c. Complicité/ Relais

Le CONGAD souhaite parler au Gouvernement par l'entremise du Ministre de tutelle des ONG. Il a informé Madame le ministre du choix porté sur Dakar pour abriter la Conférence Internationale sur le Management Public. Il par ailleurs exprimé le vœux de rencontrer Monsieur le Premier Ministre qui prépare en ce moment sa déclaration de sa politique.

Par ailleurs, le CONGAD souhaite, à travers le ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale, présenter son rapport d'activités 2003 et celui de ses membres (2002) au Président de la République. Pour rendre opérationnel le partenariat ainsi esquissé, le CONGAD a proposé la tenue d'un atelier afin de fixer les contours de la collaboration entre le ministère, les autres services et programmes d'une part et la communauté des ONG d'autre part. L'organisation de cet atelier pourrait être soutenu par l'AFDS. L'harmonisation des actions des programmes de lutte contre la pauvreté et celles des autres acteurs a été proposée à Madame le Ministre par le CONGAD.

Le Président du CONGAD en a appelé à l'implication du ministère de tutelle dans le financement du Programme triennal du CONGAD 2004-2006 à l'image de ce qui se passe dans des pays comme le Portugal où 70 % du budget de fonctionnement du consortium des ONG sont apportés par le Gouvernement, **ou au Canada où le chiffre peut atteindre 40 %**. Il a aussi évoqué la maison du CONGAD, qui constitue une préoccupation pour le consortium.

Les difficultés rencontrées par des structures comme l'Institut de Gorée, l'AFARD, PAALDF CODESRIA dans leurs rapports avec l'Etat ont été évoquées avec le Ministre

Sur ce chapitre, les échanges ont porté sur les difficultés avec le Ministère Délégué chargé de la Solidarité Nationale et la difficile identification des services interlocuteurs des ONG dans les régions.

Répondant aux sollicitations et autres interpellations du CONGAD, Madame le Ministre a dit tout son plaisir de rencontrer le CONGAD. Convaincue que les ONG font beaucoup, Madame le Ministre a exprimé toute sa disponibilité à l'égard de la communauté des ONG en général et au CONGAD en particulier.

Elle devait ensuite revenir sur des points développés par le CONGAD.

Sur le principe de continuité, Madame la Ministre a **montré que pour des questions d'éthique, elle ne peut se prononcer, elle fait confiance au CONGAD qui peut faire du lobbying.** (demandé au CONGAD de jouer sa partition en faisant du lobbying).

Sur la régularité, Madame le Ministre partage l'idée de rencontres thématiques tous les mois. Son Directeur de Cabinet, le Directeur du Développement Communautaire, les Directrices des programmes de lutte contre la pauvreté, sont chargés de la mise en œuvre de ce principe.

Sur la complicité/ relais, elle a dit toute sa disponibilité à faciliter le contact entre le Gouvernement et le CONGAD. Dans cette optique elle fera de son mieux pour que le Premier Ministre reçoive le CONGAD à temps.

Pour le siège du CONGAD et la **remise des rapports**, elle en parlera au Président de la République qui sera sensibilisé pour recevoir le consortium. **Elle promet de lui faire des notes de synthèses.**

Concernant le financement du Programme triennal, Madame le Ministre a donné des instructions au Directeur de cabinet et au directeur du développement Communautaire.

Sur l'AFDS, le Ministre a informé l'assistance des conditionnalités qui rendent les procédures assez compliquées.

Concernant le PLCP, elle a chargé son Directeur de Cabinet de suivre le dossier.

Pour ce qui est du problème d'identification de l'interlocuteur des ONG dans les régions, Madame le Ministre a dit qu'une décision est en train d'être arrêtée.

Sur le fonds de solidarité, le Ministre a suggéré de faire une note confidentielle. Elle a conseillé au CONGAD de suivre la même démarche dans la gestion du dossier des structures susmentionnées qui rencontrent actuellement des difficultés.

Le Directeur Exécutif

Malamine TAMBA